EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 juin 2023

affichés à la porte de la Mairie le 6 juin 2023.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	15

Vote Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

L'an 2023, le 12 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le: 19/06/2023

Et publication ou notification le :

19/06/2023

Excusé(s): MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT-NIEL), MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER).

A été nommé secrétaire : M. Alain LE GAL

2023 06 01 - Salle polyvalente : marché travaux lot nº 4 Avenant nº 3

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021 05 05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un troisième avenant.

Lot nº 4 Charpente: Avenant nº 3: plus-value d'un montant de 1 780,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une zone faux-gril.

Attributaire: Société POTÉREAU NEAU

Marché initial: 20210104 - montant: 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 - délibération n°2022_07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché: 150 547,00 € HT

Avenant n° 2 - délibération n° 2022_10_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché: 148 150,00 € HT

Avenant n° 3 - objet de la présente délibération : plus-value de 1 780,00 € HT

Nouveau montant du marché: 149 930,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot nº 4 Charpente: Avenant nº 3: plus-value d'un montant de 1 780,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une zone faux-gril.

Attributaire: Société POTÉREAU NEAU

Marché initial: 20210104 - montant: 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 - délibération n°2022 07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Avenant n° 2 - délibération n° 2022_10_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT

Avenant n° 3 - objet de la présente délibération : plus-value de 1 780,00 € HT Nouveau montant du marché: 149 930,00 € HT

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publiè le 1 9 JUIN 2023

ID: 085-218501898-20230612-2023_06_01-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures Pour copie conforme: En mairie, le 19/06/2023 Le Maire, Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,

Alain LE GAL